

# Vous avez des besoins particuliers pour votre scolarité?



**Votre école et votre référent handicap sont là pour vous.**

Vous êtes en situation de handicap, reconnue ou non par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou en incapacité temporaire?

**Vous pouvez bénéficier de solutions adaptées à vos besoins :**

- d'aides;
- d'un accompagnement;
- d'aménagements de votre scolarité et de vos examens.

Flashez ce QR code pour accéder à la fiche d'information pour les élèves en situation de handicap.

